

Jean Lemmer  
7b, Rue du Pain  
L-5237 Sandweiler

Simone Massard-Stitz  
14, Op der Houscht  
L-5221 Sandweiler



Commune de Sandweiler  
A l'attention du Collège échevinal  
18, rue Principale  
L-5240 Sandweiler

<b>Commune de Sandweiler</b> n° Ges:											
ct: 24 JUIL. 2023											
B	CE	SA	ST	RP	IC	RH	RE	PO	SC		
BN	GC	HL	LS	NP	RC	RG	SI	SM	SS		
TD	WA	WI	RJ	PG							

Sandweiler, le 24 juillet 2023

**Concerne : Point à faire figurer sur l'ordre du jour du conseil communal du 27.07.2023**

Madame la Bourgmestre,  
Madame, Monsieur les Échevins,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale, nous vous prions de faire figurer le point suivant à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 27 juillet 2023 :

**Présentation et discussions sur les points suivants :**

- Déclaration d'intention du collège des bourgmestre et échevins
- Accord de coalition entre la nouvelle majorité DP/LSAP
- Répartition des attributions au sein du collège échevinal

Après les élections communales du 11 juin dernier, une nouvelle majorité s'est trouvée rapidement.

La seule information, dont dispose les conseillers communaux, jusqu'à présent est la répartition des postes au sein du collège des bourgmestre et échevins.

Nous sommes étonnés, qu'aucun des points mentionnés ci-dessus figurent sur l'ordre du jour du premier conseil communal de la nouvelle majorité.

Vu que pour nous l'avenir et le développement de notre commune est beaucoup plus importante que la répartition des postes au sein du collège échevinal, nous vous demandons de nous envoyer par courrier électronique les documents pertinents quant aux 3 points indiqués ci-dessus endéans 2 jours, afin que nous ayons l'occasion de nous familiariser avec ces sujets importants avant le 27.07.2023

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jean LEMMER

Simone MASSARD-STITZ